



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

Lyon, le 24 juin 2022

L'inspecteur d'académie – directeur académique

**Cabinet de l'inspecteur d'académie –
directeur académique**

Objet : relevé de conclusion de la négociation préalable du 24 juin 2022

PJ : courrier du 22 juin 2022

La négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève par le Sgen-CFDT de l'Académie de Lyon, pour les personnels exerçant dans les écoles Louis Armand et Nigritelle de Villeurbanne s'est tenue le 24 juin 2021 à 15 heures 15 à la DSDEN du Rhône :

Question 1 : Souhait de bénéficier dès à présent d'un maître supplémentaire dans chaque école pour respecter le dispositif plus de maîtres que de classes car l'école est classée en DIF

Réponse apportée par monsieur l'inspecteur d'académie :

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » n'existe plus au niveau national. Il a été remplacé par les classes de CP/CE1 dédoublées en éducation prioritaire auxquelles les écoles Louis Armand et Nigritelle ne peuvent accéder puisque classées en DIF.

Le classement en éducation prioritaire renforcée va certainement être revu, à terme, au niveau national mais les caractéristiques des deux écoles ne leur permettront certainement pas d'y accéder.

Le classement en éducation prioritaire est prononcé à l'échelle académique. Il n'est pas envisagé à court terme de proposer le classement des écoles mentionnées car leur collège de secteur, le Collège du Tonkin, n'est pas classé REP. Pour la rentrée scolaire 2023, la possibilité de bénéficier d'un contrat local d'accompagnement (CLA) pourra être envisagée. Mais, il est trop tôt pour faire une promesse sans être certain de pouvoir la tenir. Pour la rentrée scolaire 2022, les quelques écoles expérimentatrices sont déjà arrêtées et il est trop tard pour y revenir, sans compter que les écoles retenues connaissent un niveau d'indice de position sociale des élèves (**IPS**) bien supérieur à celui des deux écoles évoquées.



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

Question 2 : Dès maintenant, assurer systématiquement les remplacements y compris en ULIS, dans le RASED, l'infirmière scolaire, la psychologue scolaire et les AESH dans les deux écoles

Réponse apportée par monsieur l'inspecteur d'académie :

Tout est mis en œuvre pour améliorer le remplacement : la brigade départementale a été abondée dans le cadre de la carte scolaire 2021 et 2022, la brigade REP+ est recrée à la rentrée 2022 grâce à une baisse démographique et un travail sur les temps partiels qui a pour objectif de permettre d'améliorer le potentiel enseignant du Rhône.

Les résultats du CRPE de l'académie de Lyon ont permis de pourvoir tous les postes proposés pour la session 2022 et même de constituer une liste complémentaire substantielle. Un apport minimum de ressources humaines est donc assuré.

Le nombre d'enseignants spécialisés formés est insuffisant pour couvrir tous les postes existants. Il est donc très compliqué d'assurer les remplacements en ULIS en raison de cette pénurie sauf à affecter de jeunes enseignants, ce qui n'est pas toujours possible pour préserver des jeunes professeurs des écoles dont la professionnalité est encore en construction.

La priorité en matière de remplacement est la couverture des congés longs et des postes spécialisés, ce sont les consignes données à la DPE.

Les représentants du Sgen-CFDT indiquent que cette réponse concerne le département entier, et ne prend pas en compte le vécu des écoles concernées. Ils demandent une attention particulière sur ces écoles pour la fin d'année et l'année prochaine.

Question 3 : Dès maintenant, des directions totalement pourvues par des personnels déchargés pour le faire et remplacés dans leur classe en cas de décharge partielle

Réponse apportée par monsieur l'inspecteur d'académie :

Il n'y a pas de volonté de l'IA de ne pas remplacer les directeurs déchargés à 100%. C'est l'absence de remplaçant disponible qui explique plutôt le fait que certaines décharges complètes ne sont couvertes que partiellement. L'inspecteur d'académie comprend parfaitement la problématique mais ne peut que faire au mieux avec la ressource humaine disponible. Remplacer complètement les deux décharges de directeur pour ces deux écoles risque de conduire à dégarnir une autre école.

A ce stade l'Inspecteur d'Académie ne peut que s'engager à regarder s'il existe une solution pour pourvoir complètement le remplacement des décharges de direction sans trop pénaliser les autres écoles.



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

Question 4 : Pour la rentrée, des AESH à la hauteur des notifications

Réponse apportée par monsieur l'inspecteur d'académie :

La pénurie d'AESH constatée dans les PIAL est un problème RH et non de postes. Les PIAL recrutent en permanence sans parvenir, tout au long de l'année, à saturer les possibilités de recrutement dont ils disposent. Pour la période récente, une fragilité supplémentaire est apparue avec les autorisations spéciales d'absence (ASA) liées au covid. La combinaison de ces deux explications explique la diminution du temps d'accompagnement de certains élèves notifiés. La parade mise en œuvre a été de redéployer des postes d'un PIAL « bien doté » vers un PIAL davantage en tension pour ajuster.

L'Inspecteur d'académie s'engage à demander aux services de regarder si les deux écoles sont plus mal dotées que d'autres dans une situation similaire.

Question 5 : Pour la rentrée, un abondement du RASED

Réponse apportée par monsieur l'inspecteur d'académie :

Un abondement supplémentaire du RASED apparaît délicat car tous les postes des RASED du département ne sont pas pourvus. Comme chaque année, au terme du mouvement, l'inspecteur d'académie va demander aux services de recenser les postes RASED non pourvus dans les circonscriptions pour voir ceux qui doivent et peuvent être pourvus pour ne pas mettre les équipes d'école en trop grande difficulté.

Tous les postes de psychologues de l'éducation nationale sont pourvus hormis peut-être quelques suppléances. Les postes de maîtres E font l'objet d'un traitement au cas par cas. En revanche, sur les poste G, il faut impérativement des enseignants détenteurs du CAPPEI donc c'est plus compliqué.

Question 6 : Pour la rentrée, une classification en REP +

Réponse apportée par monsieur l'inspecteur d'académie :

Comme il a été dit précédemment, les caractéristiques sociales et scolaires de la population des deux écoles ne le permettent pas, a priori, d'envisager un classement en éducation prioritaire renforcée.



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

Question 7 : La présence d'assistantes sociales pour guider les familles démunies dans les démarches

Réponse apportée par monsieur l'inspecteur d'académie :

Les écoles doivent s'appuyer sur les conseillers techniques disponibles à l'inspection académique. Les personnels des écoles concernées indiquent que cette solution n'a jamais été évoquée ni par leur direction, ni par leur IEN. Monsieur l'inspecteur d'académie s'engage à faire le point avec ces personnels.

Les écoles peuvent également s'appuyer sur les équipes des services sociaux de secteur employées par les collectivités faute de personnels dédiés au sein de l'Education nationale.

**L'inspecteur d'académie
Directeur académique**

Philippe Carrière

**Le secrétaire académique
du SGEN CFDT**

Antoine Laniray